

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

● (1450)

M. Rodriguez: Monsieur le Président, dans un rapport publié dernièrement par son ministère on accuse de fraude contre le régime d'assurance-chômage des personnes âgées de 55 à 65 ans. La ministre voudrait-elle donc déposer à la Chambre les études d'impact qui montrent où se trouvent ces prétendus escrocs de 55 à 65 ans? Est-elle disposée à déposer en outre un profil graphique où figurent les emplois offerts aux Canadiens d'âge avancé?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, à ma connaissance il s'agit d'un rapport remis à l'ancien gouvernement en juin dernier et que je n'ai jamais vu. Cependant, je tiens à rassurer le député en lui disant que je continue toujours à me préoccuper du sort des Canadiens d'âge mûr en chômage. C'est précisément pour cette raison que nous avons déjà affecté un milliard de dollars au recyclage et au perfectionnement des travailleurs canadiens et, notamment, des plus âgés d'entre eux.

M. Deans: Allons donc, ce sont des bêtises.

Mlle MacDonald: Nous avons également, si vous me le permettez, annoncé que les conjoints . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre la ministre mais je crois qu'elle a répondu à la question.

M. Rodriguez: Dommage que la ministre ait changé de couleur. Elle a bleui.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je voudrais interroger directement la ministre. Je pense que Sinc a étouffé ses bonnes intentions.

Des voix: Oh, oh!

LA PRÉSENTATION DE MODIFICATIONS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je demande à la ministre s'il ne s'agit pas, en fait, d'une campagne bien orchestrée dans laquelle on prétend que des abus ont été commis en vue de conditionner les Canadiens à accepter des modifications visant à punir les chômeurs d'un certain âge, alors que le gouvernement cherchera avant tout, par ces modifications, à se décharger sur les employeurs et les travailleurs des obligations financières que lui impose le régime?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président. Il n'en est rien.

* * *

L'IMMIGRATION

LE NOMBRE D'IMMIGRANTS ÉTABLIS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. On a annoncé cette semaine qu'entre 85,000 et 90,000 immigrants seront admis au Canada en 1985. Cela représente une diminution d'environ 40 p. 100 depuis 1980. Comme plus

de 50,000 personnes quittent le Canada chaque année, l'accroissement net de la population en 1985 va donc être bien restreint. Une partie du succès que connaîtra le gouvernement dans ses efforts pour assurer un renouveau économique au Canada tient à une augmentation sensible du nombre d'immigrants au moment opportun du cycle de relance économique. Je dis bien: au moment opportun.

M. le Président: Le député a-t-il une question à poser?

M. Attewell: La ministre voudrait-elle dire à la Chambre quand elle prévoit que l'on inversera la tendance à la baisse dans l'immigration pour que nous soyons stratégiquement bien placés pour tirer profit de la relance?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le nombre d'immigrants en 1983 et aussi en 1984 a été inférieur à 90,000. Les consultations où les niveaux pour 1985 ont été établis ont commencé en avril dernier, bien avant l'élection du gouvernement actuel. En d'autres termes, monsieur le Président, les niveaux d'immigration auront été inférieurs à 90,000 trois années de suite. C'est pour moi un sujet de vive inquiétude et c'est pourquoi j'ai l'intention de faire examiner la politique d'immigration, y compris les niveaux d'immigration. Nous serons alors en mesure d'examiner en même temps les restrictions qu'avait imposées l'ancien gouvernement.

* * *

[Français]

LES ANCIENS COMBATTANTS

ON DEMANDE POURQUOI LE COMITÉ ÉTUDIANT LES MODALITÉS DE LA LOI SUR LES PENSIONS A ÉTÉ DISSOUS

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants.

D'abord, je tiens à le féliciter de sa récente nomination, et j'espère qu'il saura assumer les responsabilités qui lui sont confiées aussi bien que ses prédécesseurs l'ont fait.

En juin dernier, un comité spécial, sous la présidence du juge Marin, a été instauré afin d'étudier les modalités de la Loi sur les pensions. Ce comité devait présenter un rapport dans les six mois et proposer des moyens d'améliorer les services garantis par la loi sur les anciens combattants. On se souvient qu'un des meilleurs rapports, le rapport Wood . . .

M. le Président: Est-ce que le député a une question à poser?

M. Isabelle: Alors, ma question est la suivante, monsieur le Président.

Le ministre a-t-il consulté la Légion royale canadienne ainsi que le Conseil national des anciens combattants avant d'annuler le comité spécial, et en même temps peut-il nous dire les raisons qui l'ont motivé à abandonner ce comité?

[Traduction]

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président . . .